



Comité technique local du 9 juillet 2020

Compte-rendu

Le Directeur régional, président du CTL a choisi de répondre en premier aux questions « diverses » posées par vos représentants.

Il a débuté en répondant à une question FO sur un sujet où nous réaffirmons notre exigence régulièrement : l'abandon du projet NRP et, pour l'immédiat et *a minima*, l'exigence de l'annonce de la non fermeture des 7 trésoreries vouées à disparaître en janvier 2021.

Il a présenté sa décision de poursuivre les consultations en interne comme en externe (Elus) pour tenir compte des enseignements de la crise Covid et annoncé qu'il n'y aurait pas de fermetures de trésoreries en janvier 2021. (A ce stade pas d'engagement au-delà...)

Celles-ci ont en effet démontré leur importance (leurs missions ont été classées essentielles dans le PCA) et leur agilité (le travail s'est poursuivi avec des effectifs fortement mobilisés).

Pour autant, si nous nous félicitons de cette annonce, la revendication d'abandon global du NRP garde plus que jamais toute son actualité.

Cette annonce ne concerne pas les fusions de SPF et les « spécialisations » de trésoreries... qui préparent les fermetures de demain !

Concernant la prime Covid et la demande FO (et d'une autre OS), le directeur a présenté la répartition des bénéficiaires par grade et par catégorie de service :

685 bénéficiaires dont 23,4 % de 1000 euros et les autres 330.

C : 26,6 % ; B : 42,8 % ; A : 17,7 % ; A+ : 13 %.

Trésoreries : 147 ; SIP : 129 ; SIE : 115 ; Direction : 121 ; services supra dep : 77 (CPS principalement) ; Contrôle fiscal : 53 ; sphère foncière : 40.

Nous avons remis une pétition des agents du site de Caluire dénonçant l'arbitraire dans l'attribution de cette prime et exigeant l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Accueil physique et vigiles : l'administration ne fournit plus de vigile, ce que nous dénonçons. Très récemment encore, des collègues ont dû s'exposer physiquement pour « sortir » des contribuables virulents voir violents. Ce que nous avons vivement dénoncé. Nous avons cité l'exemple de Villefranche. Des interphones seront installés sur plusieurs sites pour filtrer les contribuables.

Télétravail : Une note sera mise en ligne ce jeudi soir : confirmation des éléments de notre CR du CTL de juin (Les agents « conventionnés » peuvent passer à trois jours, les autres peuvent accéder au télétravail conventionné). A noter que 95 % des agents concernés ont demandé la prorogation.

La note précisera également les conditions de la reprise pour les collègues considérés personnes fragiles et vulnérables (Env. 80 personnes dans le 69). Le retour se fera sur la base des préconisations du médecin de prévention (distances/masques/installations spécifiques...). Les médecins traitants pourront eux délivrer des arrêts maladie et des « certificats d'isolement » donnant lieu dans les deux cas à des ASA030. Modalités valables jusqu'au 31/08. Une note complète à ce sujet est sur le site FO-DGFiP 69.

CPS : nous nous sommes fait l'écho auprès de la direction à plusieurs reprises des inquiétudes des agents en vue du passage en centre de contact au 1^{er} septembre. Les formations et l'encadrement (principalement départ en retraite du CDS) concentrent ces questionnements.

Le DRFiP nous a annoncé que le nouveau chef de service serait à pied d'oeuvre dès demain matin et que des formations seraient proposées très bientôt pour faire face au changement de métier... Il était temps ! Les appels portant sur des domaines hors champ CPS actuel seront dérotés automatiquement par le serveur vocal dans l'attente des formations promises.

La venue du Directeur général demain après-midi au CPS nous a été annoncée en séance.

Les sujets RETEX et COM ont été évoqués. Vos élus ont dénoncé le Contrat d'objectifs et de moyens (CF déclaration liminaire) et ont indiqué que beaucoup de collègues avaient ressenti le Retex comme un moyen détourné de pérenniser des pratiques de période exceptionnelle. Conformément à notre demande, des comptes-rendus détaillés seront faits (d'ici la rentrée).

Le sujet « Forpro » a été l'occasion de démontrer le peu de goût des collègues pour l'e-formation. FO a indiqué que ce type de formation pouvait parfaitement se dérouler dans le cadre du télétravail.

Un point rapide sur les recrutements alternatifs a été fait. Le constat du peu d'intérêt pour le « statut » d'apprenti n'étonnera pas grand monde. Beaucoup de changements d'orientation scolaire et de contrats « dénoncés ».